

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00045

Numéro SIREN : 390 120 624

Nom ou dénomination : A3 BERTHELEMY

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 483

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A3 BERTHELEMY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 161 Rue René Caudron 60280 MARGNY LES COMPIEGNE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 0 1 2 0 6 2 4 0 0 0 3 1

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2022

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (I)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*			
	Autres créances (3)			
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
	Disponibilités			
	Charges constatées d'avance (3)*			
	TOTAL (III)			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A3 BERTHELEMY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)			DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	521 457	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(4 533)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	544 423	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	15 980	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	68	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	20 850	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	95 227	
	Dettes fiscales et sociales			DY	113 620	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	13 418	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	259 166		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	803 590		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	234 505
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	149	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 882	FB		FC	5 882	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 303 530	FH		FI	1 303 530	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 309 412	FK		FL	1 309 412	
	Production stockée*				FM	10 585		
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	8 781		
	Autres produits (1) (11)				FQ	9		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 328 790
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	533 629	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 389)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	388 382	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 337	
	Salaires et traitements*					FY	270 351	
	Charges sociales (10)					FZ	116 144	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	12 918	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	667		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 329 042
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(251)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	207	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	207
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	326	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	326
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(118)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(370)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL A3 BERTHELEMY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 710	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 710	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 710)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 453	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 328 998	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 333 531	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(4 533)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	36 840
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 623
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	650
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				849		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 861		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise EURL A3 BERTHELEMY										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 223	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		* Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	43 765	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	22 014	KT		KU	581	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 222	KW		KX	3 768	
		Matériel de transport *				KY	1 231	KZ		LA	5 916	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 341	LC		LD	5 893	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	98 574	LO		LP	16 159		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 190	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	4 190	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	105 987	ØH		ØJ	16 159		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 223	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	43 765	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	22 595	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN	7 990	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	7 148	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	33 234	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	114 734	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 190	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 190	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	122 147	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2] – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise EURL A3 BERTHELEMY

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	2 677	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	2 677	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	12 865	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	50 539	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A3 BERTHELEMYNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	7C	7D
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	UG
		– financières	UE	UF	UG
		– exceptionnelles	UE	UF	UG

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	4 190	UV		UW	4 190			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 163		4 163					
	Autres créances clients			UX	284 502		284 502					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	14 019		14 019					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 357		5 357					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	2 666		2 666					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	42 733		42 733					
	Charges constatées d'avance			VS	20 138		20 138					
	TOTAUX			VT	377 771	VU	373 581	VV	4 190			
RENVIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	149		149						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	15 831		12 020		3 810				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	95 227		95 227						
Personnel et comptes rattachés			8C	9 714		9 714						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	21 872		21 872						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	80 808		80 808						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 226		1 226						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	68		68						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	~~13 418~~		~~13 418~~						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	238 315	VZ	234 505		3 810				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	10 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	12 762	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

COMPTES ANNUELS

2022

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A3 BERTHELEMY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 803 591 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 534 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2017-03 du 3 novembre 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 1 an
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier

Règles et méthodes comptables

prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	109 087
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	109 087
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				219 199	219 199
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				64 543	64 543
Exercice				36 840	36 840
Redevances payées				101 383	101 383
A un an au plus				38 527	38 527
A plus d'un an et cinq ans au plus				55 918	55 918
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				94 445	94 445
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				14 642	14 642
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				14 642	14 642
Montant pris en charge dans l'exercice				36 840	36 840

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 223			3 223
Immobilisations incorporelles	3 223			3 223
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 765			43 765
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 015	581		22 596
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 222	3 768		7 990
- Matériel de transport	1 231	5 917		7 148
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 342	5 893		33 235
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	98 575	16 159		114 734
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 190			4 190
Immobilisations financières	4 190			4 190
ACTIF IMMOBILISE	105 988	16 159		122 147

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 159		16 159
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		16 159		16 159
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 677	386		3 063
Immobilisations incorporelles	2 677	386		3 063
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 943	3 243		14 186
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 865	3 577		16 443
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 630	1 271		3 901
- Matériel de transport	1 084	378		1 461
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 341	4 063		24 404
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	47 862	12 533		60 395
ACTIF IMMOBILISE	50 539	12 919		63 458

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 377 772 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 190		4 190
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	288 666	288 666	
Autres	64 777	64 777	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 139	20 139	
Total	377 772	373 582	4 190
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	990
ETAT PROD A RECEVOIR	2 667
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 238
Total	4 894

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 238 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	150	150		
- à plus de 1 an à l'origine	15 831	12 021	3 810	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 227	95 227		
Dettes fiscales et sociales	113 621	113 621		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 487	13 487		
Produits constatés d'avance				
Total	238 316	234 506	3 810	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	12 763			
Comptes courants des associés	69			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	3 231
BANQUE INTERETS COURUS	150
AUTRES CHARGES A PAYER	1 051
ETAT CHARGES A PAYER	130
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	12 452
Total	17 013

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges Exceptionnelles
CH. CONSTATEES AVANCE	20 139		
Total	20 139		

« A3 BERTHELEMY »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 25 000 €

Siège social : 161 Rue René Caudron
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

390 120 624 R.C.S. COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

Exercice : 31 Décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 30 Juin

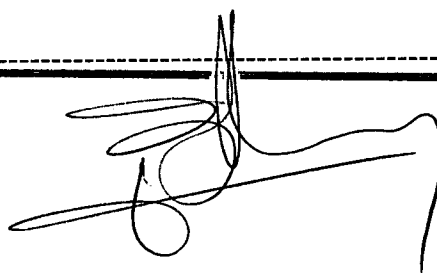
A 17 heures,

L'associé unique de la Société « A3 BERTHELEMY », Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 25 000 € divisé en 500 parts de 50 € chacune, dont le siège est à MARGNY-LES-COMPIEGNE (Oise) - 161 Rue René Caudron, s'est présenté au siège social...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à - 4 533 €.

L'Associé unique précise, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des TROIS exercices précédents.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

« A3 BERTHELEMY »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 25 000 €

Siège social : 161 Rue René Caudron
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

390 120 624 R.C.S. COMPIEGNE

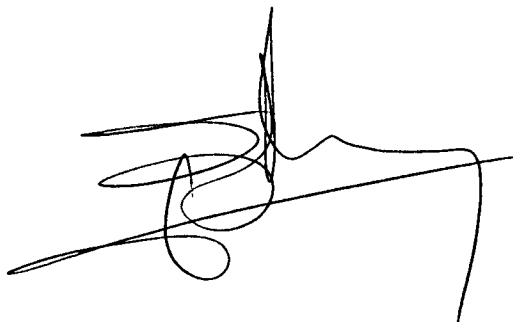
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice : 31 Décembre 2022

L'Associé unique décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à
- 4 533 €.

L'Associé unique précise, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des
TROIS exercices précédents.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME